

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCES-VERBAL
de la REUNION du COMITE DIRECTEUR
Nogent-sur-Marne, le 3 février 2018

- 1- Approbation du procès-verbal du comité directeur du 25 novembre 2017
- 2- Finances
 - Arrêté des comptes 2017
 - Projet de budget 2018
- 3- Assemblée Générale 2018
 - Ordre du jour
 - Attribution de la Grande Médaille d'Or
 - Tarifs 2019
- 4- Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2018
- 5- Attribution des labels 2018 Ecole Française d'Aviron
- 6- Point sportif
- 7- Régate nationale de sélection senior 2019
- 8- Championnat de France master 2019
- 9- Désignation des organisateurs des championnats et critères nationaux 2019
- 10- Date de l'Assemblée Générale 2019
- 11- Charte graphique
- 12- Gouvernance
- 13- Commissions : informations et propositions
- 14- Autres dossiers en cours
- 15- Affiliations
- 16- Questions diverses

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Eric NOTIN	Vice-Président
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral

François BANTON	Membre du comité directeur
Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
Cédric BERREST	Membre du comité directeur
Josy BREGAL	Membre du comité directeur
Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
Philippe LOT	Membre du comité directeur
Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 25 votants

Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Christian BREGEON	Représentant de la Ligue aviron Nouvelle-Aquitaine
	Luc PONCELET	Président de la Ligue aviron Occitanie

Excusés :	Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
	Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur

JJ. MULOT préside la séance et ouvre les débats à neuf heures.

Il salue la présence de :

- Alexandre de Froisard, de la Société KPMG.
- Luc Poncelet, président de la ligue aviron Occitanie,
- Christian Bregeon, représentant de la ligue aviron Nouvelle-Aquitaine, Michel Lagäüzère, président de la ligue étant excusé.

Hubert Braud, Président de la ligue aviron des Pays de la Loire, et Alain Tellier, Président de la ligue aviron Centre-Val-de-Loire, sont excusés.

La réforme territoriale est quasiment achevée sur le plan administratif.

Aujourd'hui, les fusions sont réalisées pour les ligues de :

- Nouvelle-Aquitaine présidée par Michel Lagazère
- Grand-Est présidée par Arnaud Tixier
- Normandie présidée par Bénédicte Ouvry
- Hauts-de-France présidée par Jacques Decriem
- Auvergne-Rhône-Alpes présidée par Stéphane Guerinot
- Occitanie présidée par Luc Poncelet
- Bourgogne-Franche-Comté présidée par Philippe Tuncq qui vient d'être élu hier.

Les élections en Provence-Alpes-Côte d'Azur se déroulent ce jour.

6 ligues sont présidées par des membres du comité directeur.

4 présidents de ligues (Hubert Braud, Luc Poncelet, Alain Tellier et Michel Lagazère représenté par Christian Bregeon) ont été invités ce jour à assister au comité directeur.

A partir de la prochaine réunion, tous les présidents de ligues, y compris Corse, Martinique, Guadeloupe et Guyane, seront invités, avec voix consultative pour ceux qui ne sont pas membres du comité directeur.

Le bureau fédéral propose que, si un président de ligue (membre ou non du comité directeur) ne peut être présent à une réunion de comité, il ait la possibilité de se faire représenter avec voix consultative par un membre du bureau de la ligue.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE CETTE PROPOSITION (22 voix / 22 présents).

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 25 novembre 2017

JJ. MULOT soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 25 novembre 2017.

Lors du comité directeur de novembre, le principe d'une réunion de comité directeur sur le haut niveau à la suite de l'assemblée générale avait été émis. Après réflexion et notamment pour des raisons logistiques, il a été décidé de ne pas confirmer pour le moment cette idée. Mais des propositions seront faites au point 6 sur ce sujet du haut niveau.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 25 NOVEMBRE 2017 EST APPROUVE A L'UNANIMITE (23 votants/23 présents).

2. Finances

• Arrêté des comptes 2017 (annexe 1)

D. MARCHANDEAU présente le document analytique de l'exercice 2017 à trois colonnes, le budget voté lors de l'AG de Rennes, le budget ajusté présenté au comité directeur du mois de juin et l'arrêté des comptes au 31 décembre 2017.

Le résultat au 31 décembre fait ressortir un bénéfice de 92 091 euros après un IS de 2 366 euros déduction faite d'un Crédit Impôt Recherche de 978 euros.

Quelques remarques sur les produits :

Fonctionnement :

- impact sur les licences et affiliations : 1,80% d'augmentation pour les licences A contre 4% prévus soit un manque à gagner d'environ 25 185 € nets et - 6,70% sur les licences D soit un manque à gagner de 9 701€.
- reprise de la provision de 65 000 € sur l'affaire Labrosse suite au rejet de son pourvoi en cassation. Les affaires Morin et Bourdeu restent en cours.
- livre aviron et activités annexes comprend les ventes Avifit pour 12 108 €.
- les produits divers comprennent principalement dans le cadre du partenariat CNOSF/France TV la facturation des frais de production des Championnat du monde mer et Championnat de France sprint soit la somme de 49 437 € ainsi que des produits sur exercice antérieur pour la somme de 71 122 €.

Promotion du sport grand nombre :

- subventions complémentaires obtenus par le CNDS :
 - Recherche sur bateaux innovants pour 40 000 €, cette somme est compensée en charge pour le même montant par des fonds dédiés,
 - Journées Olympiques pour 34 500 €,
 - Emploi Sport Qualifié pour 12 000 € par an pendant 4 ans
 - Soutien à la production audiovisuelle pour 29 000 €.
- les droits d'engagements comprennent ceux des Championnat d'Europe et de France Indoor pour la somme de 23500 €.
- VNF a porté sa subvention à 30 000 € dans le cadre d'une convention triennale.
- les produits autres comprennent les ventes de Rowingboard pour 28 000 €.

Sport Haut Niveau :

- subventions complémentaires obtenues :
 - par l'INSEP : appel à projets Recherche pour 29 500 €, cette somme est compensée en charges par des fonds dédiées,
 - par l'OFAJ : stage franco-allemand pour 10 055 €,
 - par le CNDS : Héritage 2024 Optimisation de la performance paralympique pour 40 000 €, cette somme est compensée en charges par des fonds dédiées,
- le CNOSF : jusqu'en 2016 nous avons touché de la caisse de solidarité environ 90 000 € pour l'équipement des athlètes, rien en 2017 soit un manque à gagner de cette somme que nous avions prévue dans le budget.

Promotion des métiers du sport :

Moins de produits divers car moins de formation par manque de candidats.

Partenariats et Mécénats :

- partenariat MAIF : comme les années précédentes 760 000 € étaient prévus, mais la subvention 2017 n'a été que de 683 333 € soit 76 667 € de moins.
- il n'y a pas eu de partenariat nouveau sur l'année 2017.

La subvention globale du ministère, hors aides personnalisées, est de 2 746 726 € contre 2 752 836 € l'année précédente soit une diminution de 6 110 € (-0,22%).

Quelques remarques sur les charges :

Fonctionnement :

- globalement économies substantielles sur le fonctionnement fédéral, 10 000 € de moins sur l'AG de Rennes par rapport au budget, 22 000 € de moins pour les commissions par rapport au budget,
- la ligne promotion partenariat comprend d'une part les frais importants de production des Championnat du monde mer et Championnat de France sprint compensés par une refacturation au CNOSF et France TV pour 49 437 €.
- la dotation aux provisions comprend un complément de provision sur le dossier Morin à hauteur de 17 070 € (risque de remboursement de 6 mois de salaire à Pole Emploi) et une provision pour la taxe transport IDF pour les années 2015, 2016 et 2017 pour la somme de 51 157 €.

Promotion du sport grand nombre :

- l'augmentation de la ligne Organisations provient d'une part et à hauteur de 22 000 € du choix d'une nouvelle société de reproduction qui fournit des images de qualité télévisuelle et d'autre part de l'augmentation des frais de personnel affecté à hauteur de 20 000 €.
- un reliquat de fonds dédiés de 9 756 € de 2016 sur la ligne Correction des inégalités qui sera dépensé en 2018,
- fonds dédiés de 40 000 € sur Programme Recherche bateaux innovants qui seront dépensés en 2018,

Sport haut niveau :

Poste globalement en diminution.

- fonds dédiés sur Appel à projet Insep dans le cadre de la recherche qui seront dépensés en 2018,
- fonds dédiés sur Héritage 2024 Optimisation de la performance paralympique pour 40 000 € qui seront dépensés en 2018,

Prévention par le sport :

RAS

Promotion des métiers du sport :

Moins de formation par manque de candidats

La trésorerie disponible de la fédération est de 760 000 € dont 740 000 en livret Associatis. Il nous reste à recevoir la somme de 483 000 €, nous avons avancé 300 000 € aux fournisseurs pour des actions 2018 et nous avons un crédit de TVA de 58 000 €.

Compte tenu de ces éléments, nous disposons à ce jour de 1 601 000 €. Trésorerie très saine.

Discussion :

- A. Wache souhaite des précisions sur le programme bateau innovant.
- D. Marchandeaude précise qu'il s'agit d'un nouveau bateau découverte.
- G. Purier souligne que des pistes sont étudiées. Les utilisateurs des anciens bateaux vont être interrogés afin de s'orienter vers une nouvelle conception de ce bateau.

S. Perot demande des explications sur la ligne "structuration territoriale".

D. Marchandeaude précise qu'il s'agit des aides aux clubs et aux ligues.

J. Bregal regrette la rapidité de la présentation effectuée par le trésorier.

D. Marchandeaudeau remercie la société KPMG, la DTN, I. Dubuc et JP. Croizard pour le travail effectué.

JJ. MULOT donne la parole à Alexandre de Froisard, commissaire aux comptes, de la société KPMG.

Alexandre de Froisard remercie D. Marchandeaudeau et le service comptabilité pour leur collaboration et la qualité du travail effectué.

La FFA a une bonne situation financière.

Les subventions attribuées par le CNDS viennent compenser la baisse des partenariats et la suppression de l'aide au financement des équipements du CNOSF.

Il souligne la clarté des comptes présentés et n'a aucune remarque à formuler.

La société KPMG certifiera ces comptes sans réserve lors de l'assemblée générale du 17 mars 2018.

Il indique que la fédération a l'obligation de les faire paraître et souligne que les faits marquants des douze derniers mois sont correctement traduits dans les comptes de la fédération.

JJ. MULOT remercie D. MARCHANDEAU et le félicite ainsi que les services comptables pour avoir réussi à éditer les comptes dans des délais très courts.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE UNANIMEMENT L'ARRETE DES COMPTES 2017 (24 votants/24 Présents).

Ils seront ainsi soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la fédération.

D. MARCHANDEAU demande au comité directeur de proposer à l'assemblée générale d'affecter le résultat au compte de réserves.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (24 votants/24 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE D'AFFECTER LE RESULTAT 2017 AU COMPTE DE RESERVES.

Puis, D. MARCHANDEAU rappelle que les élus fédéraux qui ont conclu une convention avec la fédération doivent en avvertir cette dernière, notre commissaire aux comptes devant établir un rapport spécifique les décrivant.

JJ. MULOT précise qu'en tant que dirigeant du CNOSF et du CNDS, il se doit d'indiquer que :

- la FFA a reçu du CNOSF des subventions :
 - dans le cadre de la représentation internationale des fédérations pour l'exercice 2017 soit 12 000 €,
 - pour l'organisation d'un stage dans le cadre de l'Office Franco-Allemand pour l'exercice 2017 soit 10 055 €,
- la FFA a reçu du CNDS des subventions :
 - dans le cadre de l'achat de matériel pour l'exercice 2017 soit 117 143 €
 - dans le cadre d'appels à projets pour l'exercice 2017 :
 - Héritage de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux 2024 : 34 500 €

Recherche sur bateaux innovants : 40 000 €
Soutien production audiovisuelle : 29 000 €
Consolidation emplois sportifs qualifiés : 12 000 €
Génération 2024 : Optimisation de la performance paralympique : 40 000 €

• **Projet de budget 2018 (annexe 2)**

Quelques remarques :

Le montant de la subvention du Ministère est à ce jour inconnu.

Le même montant qu'en 2017 a été inscrit dans le budget 2018, hors avenants et aides personnalisées, soit 2 746 726 €.

Les affectations indiquées dans le budget 2018, par simplification, sont identiques à 2017 sauf pour les lignes Personnel affecté et Promotion Communication affectée car une grande partie de cette affectation correspond aux montants budgétés.

• **Fonctionnement :**

Dans les produits

- le poste "Licences et affiliations" tient compte d'une augmentation de 1% des licences A et U, 5% des licences I, 2% des licences D et 300 licences BF.
- augmentation en "Activités annexes" des ventes Avifit
- en "Produits divers" nous trouvons des produits de fonctionnement et des produits exercice antérieur.

Dans les charges

- le poste "Fonctionnement des instances fédérales" a été réduit en analysant au plus juste toutes les dépenses,
- le poste "Fonctionnement du siège fédéral" comprend un CIR de 15 800 € ce qui porte les dépenses réelles de ce poste à 190 334 €,
- l'augmentation du Poste Personnel comprend principalement le salaire de Diry Allison engagée dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) compensé par une subvention de l'ANRT de 14 000 € ainsi que du Crédit d'Impôt Recherche de 15 800 €. Il est à noter que son salaire est en personnel affecté.

Pas de remarque particulière sur les autres postes.

• **Promotion du sport grand nombre :**

Dans les produits :

- les droits d'engagements incluent ceux du Championnat de France Indoor pour 30 000 €,
- fonds dédiés "Correction inégalités de 2016" pour 9 756 € seront dépensés en 2018
- fond dédiés "Programme Recherche bateaux innovants de 2017" pour 40 000 € seront dépensés en 2018
- la ligne "Subvention CRIDF/Mécénat" comprend une subvention espérée du CR IDF de 12 000€ pour le Championnat Indoor et 8 000 € pour le Match F/GB qui se déroulera en France cette année et 6 000 € de mécénat de la part de Incept.
- les produits divers comprennent la somme de 50 000 € de vente de Rowingboard.

Dans les charges :

- hors la gratuité des licences pour les nouveaux clubs qui est supprimée à compter du 1er septembre 2018 (maintien de la gratuité de l'affiliation pendant 3 ans),

toutes les actions habituelles de développement sont maintenues (moteurs, coques, gilets, ...)

- la ligne "Structuration territoriale" comprend principalement la ristourne aux ligues mais également 50 000 € de Rowingboard,
- la diminution de la ligne "Actions de développement" provient du désengagement de la MAIF de la Coupe de France. Nous avons maintenu une Coupe de France des régions pour laquelle nous espérons recevoir une aide de l'organisateur de 25 000 €, mais le coût restant à la charge de la fédération sera de 75 000 €
- la ligne "Encadrement fédéral" est en forte augmentation : cela correspond à l'aide de la fédération aux cadres d'appoints (aide à l'emploi),
- la ligne "Correction des inégalités accès à la pratique" correspond à l'utilisation de la subvention dédiée inscrite en produits, il en est de même pour la ligne "Fonds dédiés Actions personnes handicapées".

Pas de remarque particulière sur les autres postes.

• Sport de haut niveau

Dans les produits :

- l'Agence Nationale de Recherche et Technologie a accordé une subvention de 14 000€ pendant 3 ans dans le cadre de l'emploi de Diry Allison,
- fonds dédiés Appel à projet Insep Recherche de 2017 pour 29 500 € seront dépensés en 2018,
- fonds dédiés CNDS Héritage 2024 Optimisation de la performance paralympique pour 40 000 € de 2017 seront dépensés en 2018,
- fin de la Caisse de solidarité du CNOSF dans le cadre de l'équipement des athlètes depuis 2017 mais un nouveau partenariat a vu le jour avec Lacoste, il nous restera à financer les vêtements techniques et les chaussures soit environ la somme de 40 000 €.

Dans les charges :

- il faut ajouter à la ligne "Stages et compétitions Handi", les fonds dédiés de 40 000 € CNDS Héritage 2024 Optimisation de la performance paralympique,
- l'augmentation de la ligne "MAP" provient d'une part des indemnités prévues dans le cadre de la préparation mentale des athlètes et, d'autre part, de l'affectation du salaire de Diry Allison,
- la ligne "FD Appel à projet Insep Recherche de 2017" correspond à l'utilisation de la subvention dédiée inscrite en produits, il en est de même pour la ligne Fonds dédiés CNDS Héritage 2024.

Pas de remarques particulières sur les différents postes qui ont été particulièrement travaillés et analysés par et avec la DTN.

• Prévention par le sport

Pas de remarque particulière

• Promotion des métiers du sport

Pas de remarque particulière

• Partenariats et mécénats

Le partenariat MAIF est inscrit au budget 2018 à hauteur de 500 000 € soit une diminution par rapport à 2017 de 183 333 € et par rapport à 2016 de 260 000 €.

La Compagnie Nationale du Rhône est inscrite au budget 2018 à hauteur de 360 000 €. Cette somme se divise en un partenariat fédéral à hauteur de 260 000 € et un partenariat régional de 100 000 € dont 90 000 € pour les clubs de la Vallée du Rhône et 10 000 € pour le Pôle France et Espoirs de Lyon.

La Fondation Française des Jeux est inscrite au budget 2018 à hauteur de 80 000 € soit une diminution de 70 000 €.

Enfin, afin de maintenir un budget un peu dynamique, il est inscrit au budget 2018 "en recherche de nouveaux partenaires" une somme de 50 000 €.

Discussion :

ML. Copie souhaite savoir si des travaux de mise en accessibilité du siège fédéral pour le public handicapé sont envisagés.

D. Marchandeaup répond que cela n'est pas prévu sur 2018.

L. Irazusta revient sur les partenariats supplémentaires pour lesquels 50 000 € sont budgetés en 2018. Pourquoi se limiter à cette somme ?

D. Marchandeaup souhaite être prudent car actuellement il n'y a pas de piste suffisamment sérieuse concernant d'éventuels nouveaux partenaires ou mécènes.

L. Irazusta demande s'il y a des plans d'actions pour rechercher des partenariats.

JJ. Mulot répond que cette recherche de nouveaux partenariats est un souci constant. Des pistes existent mais ne peuvent évidemment être communiquées que lorsqu'elles aboutissent. C'est ainsi qu'il a été procédé voici quelques années avec CNR ou la FDJ.

Certaines fédérations (football, tennis, rugby, ...) peuvent trouver des partenaires en lançant des appels d'offres. Ce n'est pas le cas pour des fédérations comme la nôtre, ni même pour notre fédération internationale.

Des opportunités existent cependant. A nous de les identifier et de les saisir.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (25 voix/25 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET DE BUDGET 2018 TEL QUE PRESENTE.

JJ. Mulot informe le comité directeur qu'il sera de plus en plus difficile d'obtenir des subventions du CNDS avec un budget qui vient d'être voté avec une baisse considérable.

La part territoriale passe notamment de 130 millions à 100 millions.

A. Wache demande quelle influence cela a sur le sport-emploi.

JJ. Mulot précise que le sport-emploi devrait rester une priorité.

3. Assemblée générale 2018

➤ Ordre du jour (annexe 3)

JJ. Mulot propose que l'assemblée générale se déroule comme suit :

- 9h/11h30 : Points à 1 à 10
- 11h30/13h00 : Présentation de la Charte graphique et remises de récompenses
- 14h00/16h00 : Points 11 à 16

Après discussion au point "Tarif 2019", il est décidé de supprimer ce point de l'ordre du jour de l'assemblée générale.

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MARS 2018 EST ADOPTE À L'UNANIMITE (25 voix/25 présents) AVEC LA SUPPRESSION DU POINT "FIXATION TARIFS 2019".

➤ Attribution de la Grande Médaille d'Or

JJ. Mulot rappelle l'article 24 du Règlement Intérieur de la FFA.

Le bureau fédéral propose d'attribuer la Grande Médaille d'Or à Thierry Louvet en indiquant les raisons qui l'ont conduit à faire cette proposition.

JJ. Mulot demande, comme prévu par les textes fédéraux, un vote à bulletins secrets.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE D'ATTRIBUER À L'UNANIMITE (25 voix/25 présents) LA GRANDE MEDAILLE D'OR DE LA FFA A THIERRY LOUVET.

L. Irazusta souhaiterait que Jérémie Azou soit honoré lors de cette prochaine assemblée générale.

Le président indique qu'une réflexion est en cours pour rendre hommage à plusieurs anciens champions qui ont arrêté l'aviron depuis peu. L'idée est de prévoir cette manifestation sur un lieu de championnat, tel que Vichy fin septembre, plutôt que sur une assemblée générale.

➤ Tarifs 2019 (annexe 4)

JJ. Mulot rappelle les remarques fréquentes des représentants de l'Etat sur la fragilité du modèle économique de la fédération avec des ressources propres trop faibles
Il indique d'autre part que l'année 2019 laisse présager quelques difficultés financières dues à la baisse annoncée de certains partenariats et au fait que rien aujourd'hui ne permet d'assurer que cette baisse pourra être compensée par de nouveaux partenariats.

Il indique que, dans ces conditions, une forte augmentation des tarifs des licences et des affiliations est proposée et il détaille certains tarifs d'autres fédérations qui sont très souvent inférieurs à ceux de l'aviron.

JJ. Mulot précise qu'il faudra de toute façon présenter en 2019 un budget à l'équilibre et que, soit il y aura cette augmentation proposée de ressources propres, soit il faudra couper dans un certain nombre de dépenses hors haut niveau. Hors haut niveau car celui-ci est quasi intégralement subventionné par l'Etat.

Le bureau fédéral a aussi évoqué la ristourne aux ligues qui est en réalité une cotisation versée aux ligues. La question se pose de savoir si cette ristourne doit continuer à exister de cette façon ou bien, pour une plus grande transparence, à être votée par les clubs dans les AG de ligues et être perçue directement par les ligues.

Discussion :

R. Mouchel : laisser les ligues libres de fixer le montant de leur cotisation ne va-t-il pas engendrer des disparités encore plus grandes entre les ligues?

Le moment est-il bien choisi dans la mesure où des désaccords subsistent encore suite aux récentes fusions ?

JJ. Mulot indique que si la ligue propose bon nombre d'actions et que les clubs se retrouvent dans ces actions, le club sera favorable à une augmentation de la cotisation de la ligue.

D. MARCHANDEAU commente le projet de tarifs 2019.

J. Decriem indique qu'en tant que président de ligue, cette proposition de tarifs est difficilement applicable dans la ligue Hauts-de-France suite à la récente fusion et les différents modes de fonctionnement des ligues Nord-Pas-de-Calais et de Picardie.

JJ. Mulot indique que c'est aux adhérents que l'on demande de payer et non aux clubs et il ajoute que les fusions sont peut-être des opportunités à saisir afin d'uniformiser les choses. Il rappelle qu'il faut distinguer dans la discussion deux aspects sur cette présentation des tarifs 2019 :

- l'augmentation des tarifs,
- la ristourne aux ligues : faire en sorte ou non que la ligue décide de la façon dont elle va demander aux clubs une participation aux actions initiées.

F. Banton indique qu'il va être difficile d'augmenter les cotisations des adhérents dans les clubs. C'est le club qui va devoir supporter l'augmentation.

A. Lusetti, si l'on augmente les licences, qu'est-ce que les clubs vont avoir en plus ?

JJ. Mulot : cette augmentation est initiée pour pouvoir maintenir les programmes et actions menées en faveur des clubs et des ligues.

A. Lusetti pense que la fédération prend un risque de voir des clubs se désaffilier.

A. Wache indique qu'il faut être vigilant sur les effets pervers que pourrait avoir une bascule de la ristourne vers les ligues.

C. Bregeon : les fusions ont amené des discussions. Beaucoup de clubs n'ont pas de gros moyens financiers. Les difficultés financières annoncées pour la fédération se posent également au niveau des ligues, des comités départementaux et des clubs.

Concernant la ristourne, les ligues ont également besoin de moyens financiers. Que ce soit la ligue qui la perçoive directement ou la fédération ne modifie en rien le problème d'une augmentation conséquente.

JJ. Mulot précise que percevoir la ristourne directement par les ligues peut être de nature à mieux responsabiliser chacun des acteurs.

ML. Copie : beaucoup de clubs renoncent à la licence U pour se licencier uniquement auprès de la FFSU.

P. Trichet : Il y a une notion de seuil du montant de la cotisation dans les clubs à ne pas dépasser.

JJ. Mulot insiste sur le fait que l'année 2019 sera difficile sur le plan financier. Il faudra diminuer des actions et peut-être supprimer des programmes si une augmentation significative des tarifs n'est pas votée.

A. Wache évoque la problématique de l'emploi dans les clubs : a-t-on une vue d'ensemble de la professionnalisation ?

G. Purier : pas de constat de baisse du nombre de salariés. Mais il y a une baisse sur les entrées en formation professionnelle.

A. Wache demande si la fédération a connaissance du nombre d'adhérents non licenciés.

JJ. Mulot répond que la fédération ne peut pas en avoir une connaissance exacte puisqu'il s'agit de quelque chose qui est interdit. Mais il est certain que ce nombre est loin d'être nul. Il informe qu'un questionnaire a été adressé aux licenciés n'ayant pas renouvelé leur licence en 2018 et il s'avère que certains d'entre eux n'avaient pas connaissance de ce non renouvellement !

Un autre courrier a été adressé à toutes les collectivités locales concernées par un club avec un état détaillé des nombres de licenciés 2017.

Il rappelle que les ligues doivent avoir un regard sur les clubs ne licenciant pas tous leurs adhérents afin d'en informer la fédération.

C. Berrest : est-il possible de faire une projection sur le budget 2019 et voir quelles économies pourraient être faites ?

JJ. Mulot précise que, sans ces augmentations de tarifs, des économies seront à faire sur des actions qui aujourd'hui profitent aux ligues et aux clubs : aides à l'emploi, aides aux nouveaux clubs, aides sur les moteurs, match France-Grande Bretagne, programme aviron santé, programme aviron scolaire, programme aviron indoor, circuit des randonnées, ...

Après discussions, il est décidé que :

- les tarifs 2019 ne seront pas présentés lors de l'AG du 17 mars 2018.

- une réunion du comité directeur se tiendra le 17 mars à 8h00 avant l'AG avec à l'ordre du jour, les tarifs 2019.

- une seconde assemblée générale se déroulera durant lors la Coupe de France des Régions 2018 afin de voter ces tarifs.

4. Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2018

Epreuves nationales 2017	Président de Jury	Délégué Anti-Dopage	Délégué fédéral	Comité équité
Championnats de France bateaux courts et para-aviron et Critérium national aviron adapté Cazaubon - 13 au 15 avril 2018	Samuel REMY	Eleanor FORSHAW	Vincent BUSSER	Eleanor FORSHAW Thierry RENAULT Patrick RANVIER
Coupe de France des Régions Mantes - 28 et 29 avril 2018	Nicolas PARQUIC	Josy BREGAL	Anne NOTTELET-TOLLARD	Arnaud TIXIER Josy BREGAL Gilles PURIER

Championnats de France UNSS/FFSU Mâcon – 19 et 21 mai 2018	Régis BOREL	Isabelle ZENGLER	Anne NOTTELET-TOLLARD/Marie-Laurence COPIE	
Championnat de France Mer Plougonvelin – 25 et 26 mai 2018	Nicolas PARQUIC	Samuel REMY	Richard MOUCHEL	
Championnat de France sénior bateaux longs et critérium national bateaux longs Libourne – 9 et 10 juin 2018	Nicolas PARQUIC	Dominique JANIAK	Vincent BUSSE	Dominique JANIAK Thierry RENAULT ou Arnaud TIXIER Gilles PURIER
Championnat Jeune et championnat de France vétéran Creusot – 30 juin et 1er juillet 2018	Régis BOREL	Dominique JANIAK	Vincent BUSSE	Dominique JANIAK William LAINE Gilles PURIER
Championnats de France Junior bateaux longs J16/J18 et senior -23 ans Brive – 6 au 9 juillet 2018	Samuel REMY	Isabelle ZENGLER	Aude LUSSETTI	Isabelle ZENGLER Vincent THOMAS Patrick RANVIER
Championnat de France senior sprint et Critérium senior sprint, para-aviron et aviron adapté – Vichy 29 et 30 septembre 2018	Josy BREGAL	Nicolas PARQUIC	Sophie GAUTIER-GUYON	Régis BOREL Charlotte CULTY Gilles PURIER

5. Attribution des labels 2018 Ecole Française d’Aviron (annexe 5)

G. PURIER rappelle les critères de labellisation et commente le document d’attribution des labels pour 2018.

206 clubs sont proposés à la labellisation 2018 contre 212 en 2017.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A 25 VOIX POUR (25 présents) L’ATTRIBUTION DES LABELS AVEC LES MENTIONS DEMANDEES TELLES QUE PROPOSEES.

Sont également présentés 5 clubs pour lesquels tous les critères ne sont pas respectés et pour lesquels le bureau a fait une proposition : leur attribuer le label qu’ils auraient pu avoir si les délais avaient été respectés.

LE COMITE APPROUVE A 25 VOIX POUR (25 présents) L’ATTRIBUTION DU LABEL PROPOSE PAR LE BUREAU DES CLUBS HORS DELAIS :

- BARCAREM I VELAS
- AVIRON CLUB MOISSAC
- AS MANTES
- SPORTING DUNKERQUOIS
- AVIRON SEDANAIS

Quatre autres cas sont présentés et pour lesquels le bureau ne souhaite pas déroger :

- Perpignan Aviron 66
- CSA Marignagne
- Sport Nautique d’Amiens
- Le Mans US

Après discussion concernant une dérogation pour l'attribution de 2 étoiles à Perpignan Aviron 66 :

LE COMITE DIRECTEUR N'ACCORDE PAS DE DEROGATION POUR L'OBTENTION DU LABEL 2 ETOILES A PERPIGNAN AVIRON 66 A 23 VOIX CONTRE ET 2 VOIX POUR (25 présents).

Puis,

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (25 voix/25 présents) LA PROPOSITION DU BUREAU FEDERAL CONCERNANT LES STRUCTURES SUIVANTES :

- CSA Marignane
- Sport Nautique d'Amiens
- Le Mans US

6. Point sportif

• Projet de création d'une commission des athlètes

JJ. Mulot fait part au comité directeur de la proposition faite à C. Berrest de réfléchir à la création d'une commission des athlètes.

Il y a un besoin au niveau des sportifs à être davantage informés et à être associés à la fédération.

Un premier projet de feuille de route a été transmis à C. Berrest et reste à parfaire.

L'idée est que C. Berrest aille à la rencontre des sportifs afin de préciser le rôle et les missions de cette future commission.

C. Berrest accepte cette proposition et souhaite vivement que cette commission soit efficace et ait une véritable utilité.

• Séminaire des entraîneurs de clubs

JJ. Mulot informe que, conformément aux engagements pris dans le projet fédéral, la Direction Technique Nationale organisera un séminaire des entraîneurs de club, le 26 mars, en présence des chefs de secteurs, des responsables de pôles, et du responsable de la mission d'aide à la performance.

Quelques membres du comité directeur pourront être associés à cette rencontre.

P. Ranvier précise que cette réunion conviera les entraîneurs de clubs les plus investis dans la formation de sportifs au bénéfice des équipes de France (choix basé sur les 30 premiers clubs d'un classement multicritères : le nombre de sportifs sélectionnés dans les collectifs en 2016 et 2017, classement des clubs 2017).

L'ordre du jour sera basé sur : le modèle technique, l'organisation des calendriers du chemin de sélection, le fonctionnement et recrutement dans les pôles, la préparation mentale.

JJ. Mulot demande quels sont les membres du comité directeur qui seraient intéressés d'assister à cette réunion. T. Renault, I. Laccours-Danjou, F. Banton, L. Irazusta, A. Wache, C. Berrest, A. Tixier souhaitent assister et seront donc invités.

• Présence de membres du comité directeur sur stages

JJ. Mulot encourage les membres du comité à se rendre sur les stages en informant la direction technique en amont.

• Bilans chefs de secteur

P. Ranvier propose aux membres du comité directeur et aux présidents de ligue d'être destinataires des bilans des chefs de secteur effectués à la fin de chaque stage.

7. Régate nationale de sélection senior 2019

P. Ranvier revient sur les propos tenus lors des précédents comités sur le système de sélection et indique que des réflexions ont été menées afin de l'améliorer.

L'idée d'un chemin de sélection rénové est de garder les mêmes étapes :

- tête de rivière de zone en novembre avec l'ajout du deux sans barreur et une désignation d'un organisateur unique pour cette épreuve en accord avec les responsables de zones
- un test ergométrique en décembre
- des pîges en décembre avec des courses en bateaux courts et bateaux longs permettant d'identifier des groupes de préparation
- un test ergométrique en février lors du championnat de France indoor
- une tête de rivière nationale sur un lieu retenu par la DTN en 1x ou 2- pour les seniors prétendant à une sélection en équipe de France
- une régata nationale de sélection ou championnat de France bateaux courts qui permettrait d'associer des évaluations en bateaux courts puis en bateaux longs avec des parcours handicaps.

Aujourd'hui, le championnat de France bateaux courts, c'est au maximum 4 parcours : le souhait est de limiter à 3 parcours.

P. Ranvier précise que peu importe l'appellation de cette épreuve : Régata Nationale de Sélection ou Championnat de France bateaux courts , ce qui est à retenir c'est l'importance de l'ensemble des étapes qui jalonnent le parcours conduisant à une sélection en équipe de France à la fois :

- pour challenger les candidats à l'équipe de France,
- valider les performances obtenues tout au long du chemin de sélection,
- amener un certain nombre de sportifs à ces compétitions en bateaux courts puis en bateaux longs en sachant que l'ensemble des étapes du parcours préalables à la sélection sera pris en compte.

P. Ranvier souhaite donner une logique de sélection nationale d'où l'intitulé de Régata Nationale de Sélection. Il ne faut pas mélanger un chemin vers la performance et une animation nationale, il s'agit de deux filières distinctes.

Cette nouvelle configuration de manifestation permettrait de tenir compte de l'ensemble des étapes du chemin de sélection.

Il souligne que les sportifs prétendant à une sélection en équipe nationale sont déjà identifiés. Il n'y a pas de génération spontanée, il serait donc surprenant de passer à côté d'individualités dans la mesure où les sportifs sont déjà connus par les tests jalonnant le chemin de sélection.

P. Ranvier entend les préoccupations des dirigeants de club (points acquis lors des championnats, classement, possibilité de faire concourir les rameurs sur deux championnats...) mais l'enjeu est de faire en sorte d'améliorer la sélection et la qualification

des meilleures individualités pour les amener, le plus vite possible, à la meilleure performance mondiale.

Le chemin menant à la performance internationale doit être distinct des filières délivrant des titres nationaux.

T. Renault précise que la commission des compétitions a débattu sur cette régates de sélection et pense qu'il :

- faut distinguer les catégories : les critères de sélection sont différents selon les publics : junior, U23 et senior.
- ne faut rien changer pour les J18 concernant le chemin de sélection avec la continuité d'une sélection lors du championnat de France bateaux courts.

Concernant les seniors, les membres de la commission s'accordent à dire que les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants et que la politique des bateaux courts dans les pôles et sur les stages hivernaux se fait au détriment des bateaux longs.

Il faut faire la distinction entre :

- le chemin de sélection
- le nom de la régates : que ce soit une régates de sélection ou un championnat de France avec le format suivant : deux jours de compétition en bateaux courts, une pause, deux jours de compétition en bateaux longs.

Si le championnat de France bateaux courts disparaît et est remplacé par une régates nationale de sélection, il faut envisager la suppression du championnat de zone bateaux courts et rajouter des courses bateaux courts sur le championnat de juin.

La commission souhaite garder le championnat de France bateaux courts open sur lesquels les bateaux de clubs peuvent s'engager.

Il peut y avoir deux filières différentes : une filière club et une filière accession au haut-niveau.

Il n'est pas exclu de conserver un championnat de France bateaux courts avec la possibilité d'inviter, après définition de critères de participation, certains équipages de clubs à venir se confronter aux sportifs déjà intégrés dans le haut-niveau.

P. Ranvier donne des exemples de nations étrangères : en Grande-Bretagne : les rameurs des équipes nationales sont dispensés des tests ergométriques et bateaux en octobre et novembre. Seuls ceux qui aspirent à entrer en équipe nationale effectuent ces tests avec :

- en décembre, l'organisation de pignes, sur invitation, en bateaux courts,
- en février, une tête de rivière
- en avril, des sélections sur invitation.

Il est important de challenger les sportifs, de prendre en compte de façon plus concrète l'ensemble des tests et ne plus arrêter les sélections sur le championnat de France bateaux courts uniquement.

Le CFBC ou la Régates nationale de sélection restera une étape décisive de la sélection en équipe de France en validant les hypothèses de bateaux vus en décembre.

Les pignes en bateaux longs faites immédiatement après permettront d'anticiper d'un mois la composition des équipages et la vérification de leurs performances en amont.

Le format de cette compétition reste à confirmer.

La difficulté est de savoir si l'on doit garder le titre de Championnat de France dans la mesure où le nombre de participants serait réduit.

Discussion :

A. Wache : il y a un problème de compatibilité avec le principe du CFBC.

Par le passé, les athlètes avaient été interdits de Championnats de zone de manière à ce qu'ils n'enchaînent pas les parcours puis c'est redevenu obligatoire.

Sur le principe de chemin de sélection, il trouve que le chemin de sélection existant est déjà en place et qu'il est normal que les meilleurs athlètes (1x et 2-) soient Champions de France.

A. Wache ne partage pas l'analyse sur le fait de dire qu'en bateaux longs, nous ne sommes pas performants.

Sur les dernières années, les bateaux longs sont les bateaux n°2. Les bateaux n°1 qui sont en queue de finale A et les bateaux n°2 qui sont dans la tête de la finale B, il y a donc une cohérence.

Si l'on prend le 4- HPL, on voit qu'il est possible de préparer des bateaux longs lorsque l'on fait ce choix sur plusieurs années.

La politique fédérale a fait un choix : préparer des bateaux courts avant des bateaux longs.

P. Ranvier répond que nous ne sommes pas bons dans l'ensemble. Il n'y a pas de médailles depuis 2013 chez les hommes TC et depuis plusieurs années chez les femmes.

A.Wache : si on regarde la finale du 2-HTC, meilleure paire française, lors du championnat du monde, on s'aperçoit que l'on n'est pas dans la course et qu'il y a un retard sur le plan technique.

Les capacités physiques des sportifs ne sont pas remises en question.

Cela ne sert à rien de tout changer. Il faut de l'exigence au niveau de la technique et un environnement autour de l'athlète pour réaliser des performances. Il faut hausser le niveau individuel et le CFBC a le mérite de faire monter le niveau individuel.

P. Ranvier rappelle qu'il a conscience des différences techniques et qu'une intervention au colloque des cadres techniques a été faite sur un modèle technique.

Il souhaite préparer plus en amont des bateaux longs au sein de l'hiver afin de gagner du temps et valider des performances individuelles et collectives pour élever le niveau.

Il faut bouger les lignes et améliorer un dispositif qui a fait ses preuves.

C. Berrest comprend que les piges de décembre prennent plus d'importance et se pose la question de savoir si faire les piges qui ont habituellement lieu à la mi-mai au mois d'avril suffira à améliorer la performance d'un équipage.

P. Ranvier souhaite que les sportifs soient plus impliqués et motivés plus tôt dans la saison afin de les amener à s'engager dans la durée.

JJ. Mulot : la question est de savoir s'il faut maintenir un championnat de France bateaux courts ou non. Il semble qu'il y ait une réticence à changer ce championnat en régates de sélection. Il faut continuer à travailler sur le sujet : format de compétition, système de qualification, ...

Une proposition plus précise sera faite ultérieurement.

P. Trichet pense que le fossé va se creuser entre le haut niveau et les clubs. Le CFBC permet d'avoir une implication des clubs et des rameurs tout au long de la saison.

L. Irazusta souhaite que ce sujet soit abordé lors de la réunion du 26 mars avec les entraîneurs de clubs.

P. Ranvier pense qu'une présentation est trop prématurée car rien n'est abouti.

A. Nottelet-Tollard pense que si la présentation est effectuée telle qu'elle l'a été aujourd'hui, les clubs adhéreront à une régates de sélection nationale.

8. Championnat de France master 2019

Il est proposé de dissocier le championnat Jeune du championnat de France vétéran. L'idée est de mettre en place un championnat de France Masters à partir de 2019.

V. Busser propose un nouveau format de championnat Master avec plus d'épreuves (possibilité de faire quatre parcours par jour) et l'ouverture à un nouveau public, les loisirs sportifs souhaitant faire de la compétition. Cette compétition répondrait aux attentes du public vétéran.

L'objectif est d'atteindre les 700 participants.

La commission des compétitions est d'accord :

- pour modifier le terme de vétérans en masters,
- pour créer un championnat de France indépendant en étendant l'offre de courses dès 2019 s'il y a un organisateur,
- pour créer un classement national masters des clubs.

Ce nouveau championnat se déroulerait les 22 et 23 juin 2019.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE UNANIMEMENT (24 votants/24 présents) LA CREATION DE CE NOUVEAU CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTERS EN 2019.

9. Désignation des organisateurs des championnats et critères nationaux 2019

JJ. Mulot indique que l'organisateur du championnat de France mer 2019 sera désigné ultérieurement.

Le Président rappelle qu'afin de pérenniser les organisations nationales, il est important de faire tourner sur deux ans les organisateurs.

Concernant le championnat de France masters 2019, un appel à candidature sera fait prochainement.

I. Laccours-Danjou et P. Trichet souhaitent que les organisateurs soient évalués de manière à avoir une meilleure lisibilité sur les insuffisances, les améliorations à apporter.

V. Busser précise que le cahier des charges a été revu et que la grille d'évaluation est en cours d'élaboration.

P. Lot estime que, si l'on acte le principe de faire tourner les organisations, cela n'incite pas les organisateurs à s'améliorer.

LE COMITE DIRECTEUR VOTE UNANIMEMENT LE PRINCIPE D'ACCORDER AUX ORGANISATEURS, N'AYANT PAS EU DE MANIFESTATIONS NATIONALES 2018, UNE ORGANISATION NATIONALE 2019.

Puis, il procède à la nomination des organisateurs 2019 :

- **12-14 avril 2019** : Championnats de France bateaux courts J18, senior et para-aviron : AC Armagnac

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE L'AC ARMAGNAC. (24 VOIX)

- **18-19 mai 2019** : Championnats de France UNSS et FFSU :

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE LA SOCIETE DES REGATES MACONNAISES. (24 VOIX)

- **8-9 juin 2019** : Championnat de France senior bateaux longs et Critérium national senior bateaux longs :

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE L'AVIRON CLUB DE BOURGES. (24 VOIX)

- **28-30 juin 2019** : Championnat national jeune :

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE L'ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE (12 Voix sur 24 dont un bulletin blanc)

- **5-6 juillet 2019** : Championnats de France junior (J16 et J18) et senior -23 ans bateaux longs : 2 candidats Libourne et Vichy.

Il est convenu que le vote pour ces championnats devra être confirmé lors de la prochaine réunion le 17 mars afin d'être certain d'avoir un organisateur pour le Championnat de France Master.

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE LE CLUB NAUTIQUE DE LIBOURNE (13 VOIX).

- **28-29 septembre 2019** : Championnat de France senior sprint et Critérium national senior sprint et para-aviron :

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE GERARDMER. (12 Voix sur 24 dont un bulletin blanc)

10. Date de l'assemblée générale 2019

LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2019 EST ARRETEE A L'UNANIMITE AU 16 MARS (24 VOIX).

11. Charte graphique

E. Notin précise que l'objectif est de présenter le logo de la fédération qui sera opérationnel à l'issue de l'assemblée générale de mars 2018.

La société Graphèmes présente le nouveau logo fédéral et le logo Equipe de France.

E. Notin précise que les déclinaisons du logo doivent être travaillées.

A partir de l'assemblée générale, des outils seront présentés avec la Charte graphique.

L'identité visuelle sera appliquée dès mars 2018 : papeterie, manifestations nationales, équipe de France.

Pour les programmes, il y aura une période de transition.

L'ambition est de se différencier, d'avoir une image fédératrice et avoir une identité visuelle plus innovante.

Comme tout changement, la réussite de la mise en œuvre d'une charte est basée sur le rôle que chacun va jouer : chacun doit être un ambassadeur de la marque.

Il y a une identité fédérale et une identité Equipe de France d'aviron.

R. Mouchel a une remarque concernant le logo Aviron Mer : serait-il possible de le modifier ?

La société Graphèmes précise que les logos présentés sont des pictogrammes permettant une identification rapide par le grand public.

JJ. Mulot précise que les logos attribués aux programmes pourront évoluer.

Le Président remercie le comité directeur de l'accueil réservé à ce nouveau logo et à la charte graphique.

12. Gouvernance (annexe 6)

JJ. Mulot rappelle l'engagement pris pour une rénovation de la gouvernance de la fédération.

Il commente le document élaboré par le groupe de travail constitué de présidents de ligues, de présidents de comités départementaux et de membres du bureau, et communique aussi l'avis du bureau fédéral.

Il indique qu'une démarche de rénovation du modèle sportif français vient d'être entreprise au niveau national à la demande du Président de la République. Pour cela, une large concertation est en cours et va se dérouler sur l'ensemble du premier semestre avec des séminaires thématiques auxquels participent un groupe de pilotage de 12 personnes, un groupe permanent de 40 personnes et des experts. Il précise qu'il fait partie du groupe permanent ainsi que d'un certain nombre de groupes de travail préparatoires aux séminaires.

Tout ce travail devrait s'achever fin 2018 par une nouvelle loi sur le sport et il faut savoir qu'un des engagements de campagne du PR était le vote direct des clubs pour l'élection des présidents de fédération.

Il est donc urgent d'attendre le résultat de cette concertation et le contenu de la future loi avant de poursuivre nos travaux sur la gouvernance de la fédération.

13. Commissions : informations et propositions

- **Commission médicale**

P. GOUDET précise que la commission a travaillé sur :

- le règlement médical
- le suivi et l'évaluation du dispositif de l'Aviron Santé
- sur la mise à disposition du « service médical » sur la version à venir du site Internet

Une réunion des médecins de ligue se tiendra le 4 février à la FFA.

- **Commission des arbitres**

Une réunion des PCRAS se déroulera le 4 février à la FFA avec les formateurs.

- **Commission des compétitions**

T. Renault indique que la commission s'est réunie le 26 janvier.

La prochaine réunion se tiendra le 23 mars.

La commission travaille sur le programme d'une régates internationale en remplacement de la coupe de France dès 2019 (les 27 et 28 avril 2019 à Vaires Sur Marne).

Cette régates serait principalement axée sur les catégories suivantes : J16, J18, seniors -23 et universitaires et concernerait les nations étrangères, les ligues, les clubs et les mixtes de clubs.

Pour les J16, le format de course (4+ et 8+) serait celui de la Coupe de France actuelle afin de préserver une dynamique régionale. Une indemnité pourrait être versée par la FFA aux ligues participant en J16.

Cette manifestation pourrait également être qualificative pour le Match France-Grande-Bretagne.

Une demande est faite à la commission pour simplifier la réglementation sportive nationale, et notamment pour uniformiser au maximum les systèmes de qualification.

- **Commission scolaire**

Le programme Rame en 5^{ème} reste un axe de développement important.

Un nouveau 8+ découverte deuxième génération est à l'étude afin d'aider les clubs dans leur initiation de masse.

Concernant la communication, le site scolaire vient d'être revu et mis à jour avec notamment des partages d'expérience

A. Nottelet-Tollard remercie J. Duchemin sur le travail effectué pour le sport scolaire et son implication.

- **Commission universitaire**

ML. Copie souhaite constituer un réseau de référents universitaires dans les ligues.

- **Commission aviron de mer**

Une commission élargie s'est réunie le 20 janvier et a permis d'échanger avec les interlocuteurs des régions maritimes.

R. Mouchel évoque les projets de la commission :

- un projet de nouveau classement mer a été établi

Ce classement sera voté lors du comité directeur de juin.

Les régates qualifiantes ont disparu. Ce projet de classement vise à relancer l'intérêt des régates labellisées.

R. Mouchel commente la proposition de classement (annexe 7). C'est un classement sportif. Une partie des points sera attribuée par la participation aux régates labellisées, une seconde partie par les résultats obtenus au championnat de France et un bonus serait donné pour les championnats régionaux.

- création d'une régates mer Open de France

La première édition de cette compétition se déroulera le samedi 8 septembre 2018 à Arcachon et servira notamment à classer les embarcations qui souhaitent se qualifier directement pour le Championnat du monde mer qui se tiendra du 11 au 14 octobre 2018 à Victoria au Canada.

Cette régates Open vise à compenser la disparition de la Coupe de France mer et relancer une dynamique dans les ligues.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LA CREATION DE LA REGATE OPEN DE FRANCE QUI SE DEROULERA LE SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018 (21 votants/21 présents).

La commission s'interroge sur l'intégration du para-rowing dans certaines compétitions mer. Une réflexion va être menée avec la commission handi-aviron à ce sujet.

La commission souhaite également voir un classement des équipages mixtes sur les compétitions nationales et régionales.

Des propositions seront faites dans le cadre de la réglementation sportive nationale.

- **Commission promotion-communication**

E. Notin rappelle la nécessité de travailler sur des outils de promotion et de communication.

Il indique que Line Louveau a quitté la FFA.

- **Commission indoor**

V. Busser informe que le championnat de France indoor se déroulera le 9 février avec une participation record.

Une réunion suivra ce championnat afin de faire un bilan.

Le Challenge des 7 défis capitaux a été ouvert sur le site de la FFA.

Une présentation de l'indoor sera faite par G. Purier et J. Duchemin au comité directeur de juin.

14. Autres dossiers en cours

- **Licences**

Les licences font apparaître un déficit de 2 000 licences A soit 5% de moins que l'an passé à la même époque.

- **Rapport de l'inspection générale**

JJ. Mulot fait part des quelques préconisations proposées suite à l'audit réalisé dans le cadre des inspections systématiques des fédérations.

- **Audit flash du cabinet Deloitte**

Le rapport ne fait pas de remarques particulières.

- **Réseau des anciens sportifs**

A. Nottelet-Tollard, avec l'appui de ML. Copie, est en charge de la constitution d'un réseau d'anciens rameurs occupant des postes d'importance au sein de grandes entreprises.

- **Code des régates**

S. Gautier-Guyon, J. Bregal, JJ. Mulot, G. Purier et P. Jolly ont travaillé à la rédaction de ce document qui sera validé par le comité directeur du mois de juin.

15. Affiliations

LE COMITE DIRECTEUR PROCEDE À L'UNANIMITE (19 voix/19 présents) :

- **Affiliation :**

1 Aviron Tours Métropole (Ligue Centre-Val-de-Loire)

- **Radiations :**

1 Tours Aviron Club (Ligue Centre-Val-de-Loire)

2 Cercle Olympique Tours Sud (Ligue Centre-Val-de-Loire)

- **Affiliations sous convention indoor**

1 Far Hoe I Pirae (Polynésie)

2 Terehau Nui (Polynésie)

3 Comité de Secourisme Polynésien et de Protection Civile CSF 987 Papeete (Polynésie)

16. Questions diverses

- **Communication**

B. Ouvry veut savoir si la FFA s'engage sur la promotion de l'égalité des genres.

La fédération a-t-elle prévue quelque chose pour la Journée de la Femme ?

JJ. Mulot précise qu'il existe un plan fédéral de développement de l'aviron féminin.

B. Ouvry évoque également le harcèlement et souhaite que la fédération s'engage encore plus dans ce domaine.

JJ. Mulot précise que des modules de formation sont proposés.

H. Gigueux est en charge de cette thématique.

- **Comité directeur**

Le samedi 17 mars à 8h00 à l'ACBB

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER